



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°14

Réunions du bureau Exécutif du : 22 Janvier 2021

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

Assiste : MM. Maxime APRUZZESE,

Excusé : M. Nicolas PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 11.12 (PV 13) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres du Bureau Exécutif de la CRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion téléphonique mensuelle et leur renouvelle ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2021 en espérant surtout une bonne santé.

La CRA a le plaisir d'accueillir un nouveau membre en la personne de Nicolas DERMESROPIAN, nomination validée avec l'ensemble des Commissions Régionales par le Comité de Direction de la Ligue en date du 05.01.2021. Il siègera en tant que représentant de la CRA au sein de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire.

La CRA remercie Philippe DI MARCO pour avoir assuré cette représentation au cours du mandat précédent.

La CRA remercie pour l'envoi de leurs vœux toute l'équipe de la Ligue MEDITERRANEE et de son Président Éric BORGHINI, les Arbitres Rémy DEFERRO, Clément GUIMONNEAU, Maxime BERSAN, Fouzi SAADI, Julien SASSI, Marc WULLEMS, Stéphanie CHAZAL, Jullien DJIANE, Florian TAULIER, Christopher SPADAFORA, Loris LEPORATI, Romain LE BRIS, Sabrina MARIANCZUK, Maxime ZOUAIN ainsi que les Observateurs Éric DANTZER et Jacky SUBOCZ.

POINTS ABORDES

REPRISE DES MATCHS DE COUPE DE FRANCE

En date du 19.01.2021, la FFF a, avec l'accord des autorités compétentes, décidé de la reprise des matchs comptant pour les tours de qualification régionale n'ayant pu se dérouler les 31.10 et 01.11.2020.

Pour notre Ligue, dans le cadre du 6° Tour, 4 matchs seront donc reprogrammés les 30 et 31.01.2021.

Une communication fédérale retransmise à tous les officiels désignés par la CRA regroupe la présentation générale de reprise, la liste des équipes concernées, le protocole sanitaire spécifique et strict, les consignes à suivre pour les tests PCR et antigéniques, la liste des laboratoires à contacter ainsi que les procédures de huis clos et le détail de l'application des changements de joueurs.

La CRA a décidé de prévoir, en raison de la crise sanitaire, en plus des 4 Arbitres centraux et des 8 Assistants, un central et un assistant en réserve. De plus, les dispositions du couvre-feu à partir de 18h00 et les précautions relatives aux déplacements des Arbitres ont été prises en compte pour limiter les distances en fonction des lieux de match.

La CRA souhaite une bonne reprise à tous les Arbitres désignés.

POLE STAGES ET FORMATION :

Maxime APRUZZESE, CTRA, rappelle que dans le cadre du programme des formations et stages, 2 rendez-vous étaient prévus seulement en raison de la crise, à savoir pour la CRA, le stage des Arbitres promotionnels en février et pour la DTA, le Stage Interligues Centraux-Assistants-Féminines programmé dans notre Ligue (comme en mars 2020).

En raison des événements et de la complexité côté logistique, la CRA a décidé d'annuler le stage de février.

La question sera posée à la DTA pour le stage Interligues.

Par contre, les stages en visioconférence des formations initiales organisées par l'IR2F, le CTRA et les formateurs des CDA ont permis de recruter pour l'ensemble des Districts, 120 nouveaux Arbitres depuis le début de la saison 2020/2021.

Pour le pôle Promotionnel, le Samedi 09.01.2021 s'est déroulé en présentiel à la Ligue, le 2° test prévu au calendrier se déroulera le 30.01.2021.

POLE OBSERVATIONS :

Jérôme CASCALES a demandé qu'un contrôle soit effectué pour l'ensemble des observations réalisées à la date du 25.10.2020, entre le retour des grilles de notation et les validations des rapports par les observateurs.

En fonction des réceptions des poules d'observations transmises par Maxime APRUZZESE, CTRA, Noël RIFFAUD a repris pour tout l'effectif Arbitres et pour chaque observateur, les observations effectuées et

celles restant à faire, avec une hypothèse concernant les groupes avec 3 observations (principalement R2) en fonction de la crise sanitaire et du retour possible des compétitions.
Ce fichier sera transmis à tous les membres du bureau Exécutif.

POINT AUDITIONS ARBITRES DE LIGUE :

La CRA avait pu réaliser en visioconférence le 21.12.2020, les auditions des Arbitres sur 2 rendez-vous horaires dans le cadre de la rédaction des rapports d'une part et de la transposition des faits constatés lors de 2 matchs en date du 17 et 18.10.2020.

5 d'entre eux ont participé à ces échanges.

La CRA a programmé ce 22.01.2021, l'audition de 2 Arbitres, pour l'un sur sa propre demande et pour le deuxième à l'initiative de la commission en raison du constat d'un dysfonctionnement administratif.

A l'issue de cette visioconférence du 22.01, une seule audition a été effective, l'Arbitre ne s'étant pas connecté sera convoqué lors d'une prochaine réunion.

POLE ADMINISTRATIF :

Noël RIFFAUD fait un point sur le suivi administratif et d'informations depuis la dernière réunion toujours en présence de cette crise sanitaire :

- Organisation à prévoir, en cas d'une reprise potentielle des championnats, d'une séance de tests physiques pour les Arbitres de Ligue blessés, malades ou indisponibles lors des rattrapages précédents. Est projeté en rappel, le tableau récapitulatif des Arbitres concernés, 10 FOOT et 2 FUTSAL.
- Calcul des décotes CRA individuelles des Arbitres impactés arrêté au 31.10.2020, cela fait l'objet d'une décision de la CRA de cette présente réunion.
- Contact sera pris avec la CDA des ALPES quant à la transmission de l'effectif Arbitres de District au 30.09.2020.

CORRESPONDANCES

DE LA FFF :

Mails du 19.01 et 21.01 de la FFF relatifs à la transmission du communiqué lié à la reprise de la Coupe de France ainsi qu'au protocole et au calendrier des tours établi pour la voie amateur avec le tableau régionalisé des matchs et du nombre de clubs qualifiés par Ligue à partir du 30 et 31.01.2021 et professionnelle jusqu'à la finale le 19.05.2021.

DES DISTRICTS :

ALPES :

Mail du 05.01 relatif à la transmission des vœux du Comité de Direction du District et des bénévoles.
Lu et pris note, la CRA les remercie.

DES CDA :

COTE D'AZUR :

Mail du 10.01 relatif à la transmission de leurs vœux de nouvel An.
Lu et pris note, la CRA les remercie.

VAR :

Mails du 23.12 et 01.01.2021 relatifs à la transmission de leurs vœux de fin d'année et de nouvel An.
Lu et pris note, la CRA les remercie.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mails du 17.12 de Jean-François SOTO relatifs à l'envoi du tableau de présence des Arbitres à la CRD pour le mois de décembre.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

DES OBSERVATEURS :

- SUBOCZ Jacky : mail du 06.01 relatif à la vérification de ses coordonnées sur le fichier FOOT2000.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme les éléments transmis (voir DTA).
- BERTRAND Vincent : mail du 13.01 relatif à sa participation à l'animation de la session du 21 au 24.12.2020 lors de la FIA dispensée sur le District de CÔTE D'AZUR lui permettant ainsi de se projeter vers une inscription à la Formation du 1° Degré en Arbitrage.

Lu et pris note, la CRA le remercie et le tiendra informé pour la prochaine session.

DES ARBITRES :

Rapport :

- MESSISHA Karim : mail du 17.12 relatif à l'envoi d'un rapport d'arbitrage complémentaire sur le match du 18.10 en CR U14 – U.A. VALETTOISE / CAVIGAL NICE S.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

Courrier : Autres demandes

- CATANIA Justine : mail du 14.12 relatif à son changement d'adresse avec pour conséquence le transfert du District de COTE D'AZUR à celui du VAR.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère les renseignements aux services concernés.
- HOLLECKER Sébastien : mail du 18.12 relatif à sa demande de vouloir revenir en tant qu'Arbitre JAL avant la fin de la saison 2020/2021.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera sa demande lors de sa prochaine réunion.
- FALASCHI Dylan : mail du 04.01 relatif à sa demande de pouvoir reprendre l'arbitrage lors de la prochaine saison 2021/2022 suite à un changement dans son activité professionnelle et à la reprise d'études.
Lu et pris note, la CRA le remercie, cette demande sera traitée lors de sa prochaine réunion.
- ZOUAIN Maxime : mail du 08.01 relatif à son impossibilité de pouvoir être présent au test du Pôle des Promotionnels le 09.01 à la Ligue en raison de son indisponibilité médicale et pour laquelle il fera parvenir le justificatif correspondant.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite un bon isolement.
Mail du 16.01 relatif à l'envoi du certificat médical en lien avec le test du Pôle.
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe de prendre contact avec le CTRA pour passer ce test.
- BOUREAU Cyril : mail du 10.01 relatif à sa demande d'avoir un entretien avec la CRA en raison des indisponibilités déposées liées à plusieurs situations qu'il exposera.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera sa demande lors de sa prochaine réunion.
- MARIANZUCK Sabrina : mail du 15.01 relatif à l'indisponibilité professionnelle pour une durée de 2 mois.
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui souhaite un bon séjour.
- LEPORATI Loris : mail du 16.01 relatif à la transmission de son nouveau numéro de téléphone.
Lu et pris note, la CRA le remercie et met à jour cette information.
- MERZOUG Abdelkarim : mail du 17.01 relatif à l'information qu'il ne pourra honorer la demande de la CRA en date du 22.01.2021.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui transmet les informations s'il peut se connecter.
- SASSI Julien : mail du 19.01 relatif à la reprise des matchs de Coupe de France en date du 30-31.01.2021 et à la demande de transmission du protocole sanitaire mis en place par la FFF.
Lu et pris note, la CRA le remercie, les documents seront transmis aux officiels dès qu'elle en aura connaissance.

Indisponibilités médicales :

- LE CORRE Juluan : mail du 20.01 relatif à l'envoi du certificat médical de prolongation lié à la rééducation à la suite de son intervention au cours du 4^e trimestre 2020.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

DECISIONS CRA

DECISION 32 – 22.01.2021 – Validation des décotes « NOTE CRA » pour la période Septembre et Octobre 2020

La CRA a enregistré les incidences du mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu aux Articles 23 et 66 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes sont établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

La CRA a validé pour la période du 01.09 au 25.10.2020 l'ensemble des décotes appliquées par Arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés.

La CRA procédera à leur diffusion lors de l'éventuelle reprise des championnats.

DECISION 33 – 22.01.2021 - Examen de la Demande de Changement de Filière Assistant/Central JAL transmise par HOLLECKER Sébastien Arbitre de Ligue classé AR2 suite à la Décision 59 de la CRA du 10.06.2020 et pour changement d'Affectation sur la saison 2021/2022

La CRA a reçu en date du 18.12.2020, la demande émanant d'HOLLECKER Sébastien Arbitre Assistant AR2 pour un changement de filière dans le sens Assistant vers Central.

Il est précisé en préambule de l'Article 27 du Règlement Intérieur de la CRA que les changements de filière (Centraux ou Assistants) ne peuvent pas s'effectuer en cours de saison. Par contre, à titre exceptionnel, la CRA peut décider après examen du dossier de l'Arbitre d'autoriser le changement de filière avant le 31 décembre de la saison en cours.

Après avoir pris note de la date de l'envoi de cette demande le 18.12 d'une part, et des circonstances exceptionnelles actuelles, le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de procéder à l'examen de ce dossier.

Après avoir vérifié que lors de sa candidature au titre d'Arbitre de Ligue, Sébastien HOLLECKER s'était présenté en tant que JAL,

Attendu qu'actuellement, il est classé Arbitre Assistant AR2 à la suite de la décision 59 validée par la CRA en date du 10.06.2020 suite à sa propre demande,

Attendu que le premier changement de filière de JAL à AR2 a été effectif à la date du 01.07.2020 pour l'ensemble de la saison 2020/2021, la CRA confirme que l'Arbitre de Ligue Sébastien HOLLECKER a officié en tant qu'Arbitre Assistant depuis le début de la saison 2020/2021.

En conséquence, en application de l'Article 27 de son Règlement Intérieur traitant du changement de filière Arbitre Assistant pour redevenir central,

Tout en précisant que cette demande ne peut être présentée que par des Arbitres Assistants ayant officié au centre depuis moins de 2 ans, ce qui est le cas de Sébastien HOLLECKER,

Le Bureau Exécutif de la CRA donne son accord à cette demande, informe Sébastien HOLLECKER qu'il conserve son affectation d'AR2 jusqu'au 30.06.2021 et inscrit sa nouvelle affectation en tant que JAL1 à compter du 01.07.2021 pour la saison 2021/2022.

Cette décision sera transmise à son Président de CDA.

DECISION 34 – 22.01.2021 - Examen de la Demande de Reprise de l'Arbitrage transmise par FALASCHI Dylan Arbitre de Ligue classé JAL1 à l'issue des classements de la saison 2019/2020.

La CRA a reçu en date du 04.01.2021, la demande émanant de FALASCHI Dylan Arbitre JAL1 au 30.06.2020 pour une demande de reprise de l'arbitrage au 01.07.2021.

M. Dylan FALASCHI avait informé la CRA, au cours de l'intersaison, de son obligation de mettre un terme à l'arbitrage en raison d'un changement d'activité professionnelle ne lui permettant plus d'être libre les weekends.

La CRA avait bien enregistré cet arrêt d'arbitrage supprimant ainsi les obligations statutaires de début de saison pour tout Arbitre.

En raison des circonstances liées à la crise sanitaire, Dylan FALASCHI se voit contraint d'abandonner l'activité professionnelle prévue et de devoir reprendre les études.

M. Dylan FALASCHI, n'étant plus bloqué les jours de compétition, fait part à la CRA de son souhait de pouvoir reprendre l'arbitrage à compter du 01.07.2021.

Après avoir examiné l'ensemble des éléments constituant ce dossier, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles ayant eu des incidences sur son activité professionnelle,

Le Bureau Exécutif de la CRA, en donnant une suite favorable à cette demande, a décidé de reclasser, dans la mesure où il aura satisfait aux obligations médicales et physiques, pour compter du 01.07.2021, Dylan FALASCHI en tant qu'Arbitre JAL1.

Cette décision sera transmise à son Président de CDA.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 11.01 : mail envoyé aux Arbitres du Pôle Promotionnel du corrigé du questionnaire F4 de juin 2020.
- Le 11.01 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue, candidats Ligue et Arbitres de Ligue étant en année sabbatique du questionnaire 1 de Janvier dans le cadre de leur formation et du test de fin de saison.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 22.01.2021

Est toujours en indisponibilité médicale, l'Arbitre de Ligue suivant :

- LE CORRE Juluan : du 01.01.2021 au 05.03.2021

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 07.02.2021

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions par skype ouvertes à partir de 17h30 et prononce la fin de séance à 19h30.

Prochaine réunion de CRA

Le 12 Février 2021

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**